



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

RI 06/2025

Vevey, le 2 juin 2025

**Ce document doit au préalable être traité en séance du
Conseil communal du jeudi 4 septembre 2025**

Réponse à l'interpellation de Madame Anna Iamartino (PLR), intitulée « Quai Perdonnet : magnifique lieu de vie ou vélodrome dangereux ! »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

L'interpellation susmentionnée a été déposée lors de la séance du Conseil communal du 19 juin 2025 (*reliquat*).

Contexte

Cette interpellation interroge la Municipalité sur la cohabitation entre les différents usagers du Quai Perdonnet (cyclistes, piétons, trottinettes, terrasses, etc.) et les mesures envisagées afin de l'améliorer.

Le Quai Perdonnet est un espace de promenade, de détente et de loisirs très apprécié de la population veveysanne et des visiteurs extérieurs. Il est aussi apprécié des cyclistes dans la mesure où ils peuvent y circuler à l'écart du trafic motorisé et dans un environnement paysager exceptionnel.

Réponses aux questions

1. La Municipalité reconnaît-elle la problématique de circulation rapide des cycles et trottinettes sur le Quai Perdonnet ?

La Municipalité a conscience de l'existence de conflits ponctuels entre usagers (cycles, trottinettes, piétons, terrasses), sur le Quai Perdonnet. Loin d'être présents en permanence, ces conflits sont limités à certains moments particuliers tels que les après-midis de la belle saison.

En juin 2021, la Municipalité a mené une campagne de prévention et de communication baptisée « MOLLO », en faveur de la sécurité de la mobilité douce et le bien vivre-ensemble. Elle avait pour objectif de sensibiliser les usagers des espaces de cohabitation, les inciter à faire attention les uns aux autres et garantir la sécurité et la tranquillité de tous. Ainsi, des marquages au sol accompagnés d'une signalétique « mollo » ont été installés sur le Quai Perdonnet qui a la vocation d'accueillir tous les usagers de l'espace public.

Dans le but de continuer à améliorer la cohabitation entre les différents usagers, de nouvelles mesures qui pourraient être mises en place en complément de celles déjà existantes ont été récemment identifiées (voir réponse à la question N°3).

2. Des statistiques existent-elles concernant les accidents ou incidents signalés sur ce tronçon ?

La Confédération tient un registre des accidents de la circulation. Concernant le Quai Perdonnet, le tableau ci-après résume les accidents recensés. Pour rappel, la partie ouest du Quai Perdonnet a été fermée au trafic motorisé au printemps 2020.

Année	Mois	Jour	Heure	Type d'accident	Gravité de l'accident	Accident avec piétons	Accident avec vélo	Accident avec moto
2014	Mai	Dimanche	15h-16h	Accident impliquant des piétons	Blessés légers	Oui	Non	Non
2017	Juin	Mardi	17h-18h	Accident en quittant une route	Blessés légers	Non	Oui	Non
2018	Avril	Dimanche	14h-15h	Accident lors d'un dépassement	Blessés légers	Non	Oui	Non
2018	Juin	Dimanche	00h-01h	Autre	Blessés légers	Oui	Non	Oui
Printemps 2020 – La partie ouest du Quai Perdonnet est interdite au trafic motorisé								
2021	Juin	Mardi	13h-00h	Dérapiage ou perte de maîtrise	Blessés légers	Non	Oui	Non
2023	Juillet	Vendredi	20h-21h	Dérapiage ou perte de maîtrise	Blessés légers	Non	Oui	Non

Au vu de la forte fréquentation du quai, le nombre d'accidents relevé peut être considéré comme faible.

3. Quelles mesures concrètes la Municipalité envisage-t-elle pour garantir la sécurité des piétons et des professionnels de la restauration ? (Signalisation, ralentisseurs, zones piétonnes pures, campagnes de sensibilisation, contrôles, etc.)

Les mesures suivantes sont évaluées, dans le but de continuer à améliorer la cohabitation entre usagers sur le Quai Perdonnet :

- Renforcer les marquages et la signalétique déjà existants
- Imposer aux cycles de mettre pied à terre en cas de forte influence
- Créer des « chicanes » pour ralentir les cycles

Par ailleurs, le projet de clarification de la zone piétonne dans le secteur de la vieille ville inclut le Quai Perdonnet, entre la Place du Marché et la rue du Château. Soit la partie où les terrasses sont présentes et où la cohabitation est la moins-aisée. Les cycles pourront continuer à circuler dans la zone piétonne mais devront le faire à l'allure du pas (5 à 6 km/h) et les piétons bénéficieront officiellement de la priorité, ce qui n'est pas le cas avec la signalisation actuelle.

Finalement, à moyen terme, le projet de réaménagement des rues du Simplon et d'Italie permettra d'accueillir la voie verte d'agglomération, Vélolac, qui reliera Vevey à Villeneuve. Dans ce cadre, un cheminement direct, sécurisé et confortable sera offert aux cyclistes. Cet axe, dont le tracé a été défini dans le cadre du projet d'agglomération de 5^{ème} génération (PA5), deviendra par conséquent une alternative intéressante au Quai Perdonnet pour les cyclistes, particulièrement pour leurs déplacements quotidiens. Le Quai Perdonnet gardera sa fonction d'itinéraire de loisirs et de promenade où le cycliste devra mettre pied à terre en cas de forte affluence.

4. Une concertation avec les restaurateurs, usagers ou une consultation publique serait-elle envisageable pour trouver un équilibre entre mobilité douce et sécurité ?

La Municipalité a mené plusieurs discussions ces dernières années avec les responsables d'établissements au bénéfice de terrasses sur le Quai Perdonnet. Des discussions sont d'ailleurs toujours en cours avec certains établissements ayant le souhait d'avoir une terrasse, ceci dans le but de prévoir dès leur création les conditions propices à une cohabitation apaisée entre usagers.

A ce jour, aucune consultation publique au sens large n'est envisagée.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 2 juin 2025

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire a.i.



Yvan Luccarini Chloé Milner

Membre de la Municipalité délégué : M. Antoine Dormond

Annexe : Interpellation

« Quai Perdonnet : Magnifique lieu de vie ou vélodrome dangereux ! »**Plus de sécurité au Quai Perdonnet**

Les beaux jours sont de retour, le Quai Perdonnet est un véritable joyau de notre Ville, un lieu très apprécié de toutes et tous. Familles, promeneurs, touristes, sportifs et riverains s'y retrouvent pour profiter de la beauté du lac, de la promenade et de l'ambiance.

Cependant, ce lieu paisible se transforme parfois en véritable vélodrome, où cyclistes et utilisateurs de trottinettes roulent à vive allure, mettant en danger les piétons, celle cohabitation devient particulièrement problématique à certains endroits du quai, où les terrasses de restaurant s'étendent sur l'espace public : les cyclistes passent à travers ces zones, créant des situations dangereuses non seulement pour les clients mais aussi pour les serveuses et serveurs qui circulent avec leur plateau.

Face à cette problématique, je souhaite interpeller la Municipalité sur les points suivants :

- 1) La Municipalité reconnaît-elle la problématique de circulation rapide des cycles et trottinettes sur le Quai Perdonnet ?
- 2) Des statistiques existent-elles concernant les accidents ou incidents signalés sur ce tronçon ?
- 3) Quelles mesures concrètes la Municipalité envisage-t-elle pour garantir la sécurité des piétons et des professionnels de la restauration ? (signalisation, ralentisseurs, zones piétonnes pures, campagnes de sensibilisation, contrôles, etc.)
- 4) Une concertation avec les restaurateurs, usagers ou une consultation publique serait-elle envisageable pour trouver un équilibre entre mobilité douce et sécurité ?

Je reste convaincue qu'un meilleur partage de l'espace public est possible pour préserver la qualité de vie au bord du lac.

Je remercie la Municipalité et je demande des réponses écrites.

Au nom du groupe PLR-Vevey

Anna Iamartino-Sica, Conseillère communale